

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 879 273**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **04 13140**

51) Int Cl⁸ : F 16 F 9/10 (2006.01), F 16 F 9/34 // B 60 K 5/12

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 09.12.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 16.06.06 Bulletin 06/24.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : HUTCHINSON Société anonyme — FR.

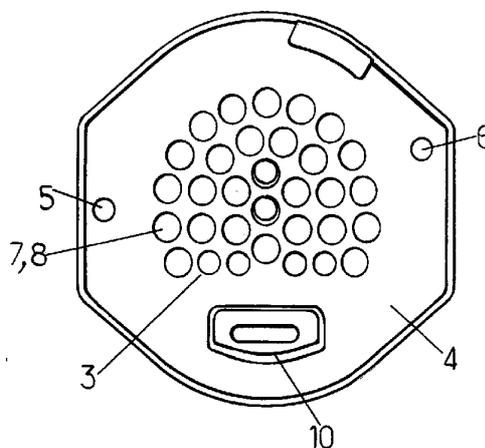
72) Inventeur(s) : PETIT JEAN CLAUDE, MEUNIER DAVID et ROQUAIN CHRISTOPHE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET PLASSERAUD.

54) DISPOSITIF ANTI-VIBRATOIRE HYDRAULIQUE A ENTRETOISE.

57) Dispositif antivibratoire hydraulique comportant: deux armatures rigides, une chambre de travail et une chambre de compensation communicant entre elles par un passage étranglé, un clapet de découplage étant disposé entre ces deux chambres, ce clapet étant déplaçable avec un faible débattement, au moins une cloison rigide ajourée séparant ces deux chambres, cette cloison étant obturée par le clapet, le clapet se présentant sous la forme d'une plaquette en matériau élastiquement déformable et étant disposé dans une ouverture d'une entretoise (9) pincée entre deux grilles (1,2) planes parallèles, respectivement disposées dans la chambre de travail et la chambre de compensation, le débattement du clapet (11) entre les grilles (1, 2) étant défini par l'épaisseur de l'entretoise (9).



FR 2 879 273 - A1



DISPOSITIF ANTI-VIBRATOIRE HYDRAULIQUE A ENTRETOISE

La présente invention est relative aux dispositifs
antivibratoires hydrauliques destinés à être interposés,
5 aux fins d'amortissement et de liaison, entre deux éléments
rigides tels que notamment châssis et moteur de véhicule.

L'invention concerne plus particulièrement, parmi
ces dispositifs, ceux qui comportent deux armatures, un
corps en élastomère reliant les deux armatures:

- 10 - une chambre de travail, délimitée au moins
partiellement par le corps en élastomère ;
 - une chambre de compensation ;
 - un passage étranglé faisant communiquer les deux
chambres entre elles, ces deux chambres ainsi que le
15 passage étant remplis de liquide ;
 - un clapet de découplage disposé entre les deux
chambres, ce clapet étant déplaçable avec un faible
débattement, typiquement parallèlement à l'axe central du
dispositif ;
- 20 - une cloison rigide ajourée séparant les deux
chambres, obturée par le clapet.

Comme on le sait, avec un tel dispositif, une
vibration de fréquence élevée et de faible amplitude telle
que celles dues au fonctionnement au ralenti du moteur, se
25 traduit par une succession rapide de déformations
alternatives du clapet perpendiculairement à lui-même,
susceptibles d'atténuer la transmission des vibrations en
cause.

Au contraire, pour des oscillations d'amplitude
30 plus élevées et de fréquence plus basse, telles que celles
dues aux irrégularités et variations de déclivité du sol
(« hachis »), lors de la circulation du véhicule sur ce
sol, l'amplitude des déformations du clapet atteint sa
valeur maximum possible et le liquide est refoulé de l'une
35 des deux chambres dans l'autre et inversement à travers le

passage étranglé, avec mise en résonance de la masse liquide ainsi refoulée lorsque la fréquence des oscillations atteint une valeur prédéterminée qui est fonction du rapport entre la longueur axiale et la section droite du passage étranglé.

Ainsi, le passage étranglé permet les transferts de liquide entre les deux chambres pour l'amortissement hydraulique de mouvements axiaux de basse fréquence (par exemple inférieurs à 20 Hz) et de grande amplitude (par exemple supérieure à 0,5 mm).

Le clapet de découplage permet quant à lui l'absorption des vibrations axiales de relativement grande fréquence (par exemple supérieure à 20 Hz) et de faible amplitude (par exemple inférieure à 0,5 mm)

Un tel dispositif antivibratoire hydraulique est divulgué par exemple dans le document FR-2 751 042. La cloison rigide y est horizontale, métallique et divise le boîtier en une chambre de travail du côté d'un corps en élastomère en forme de cloche, et une chambre de compensation du côté d'un soufflet. Dans cette réalisation antérieure, ce clapet est formé d'une plaquette en élastomère montée avec un faible jeu entre deux grilles parallèles de la cloison intermédiaire. Le canal étranglé est délimité par une coque rigide en fonte d'aluminium moulée, ou bien encore une pièce moulée en matière plastique, et l'ensemble formé par les deux grilles métalliques et la coque rigide en fonte d'aluminium est assemblé par sertissage.

La fabrication des éléments de cloison des dispositifs de l'art antérieur s'avère coûteuse : les grilles perforées doivent être aussi planes et parallèles que possible et écartées d'une valeur prédéterminée pour que le débattement du clapet soit efficace dans son atténuation des vibrations.

Certains moteurs, en particulier ceux dits peu

vibrants, nécessitent un jeu de découplage précis et faible, et donc un contrôle précis de l'écartement et de la planéité des disques perforés, des composants en alliage d'aluminium, coûteux, étant conventionnellement employés
5 dans de tels cas.

Mais la maîtrise de la planéité des grilles en alliage de fonderie est délicate du fait du poinçonnage de ces grilles et du retrait, en particulier pour les grilles en alliage d'aluminium.

10 La demanderesse s'est attachée à résoudre ces problèmes, en proposant de plus une structure qui soit de montage aisé.

A ces fins, l'invention se rapporte, selon un premier aspect, à un dispositif antivibratoire hydraulique
15 destiné à être interposé entre deux éléments, comportant deux armatures rigides solidariables respectivement avec deux éléments rigides à réunir, ce dispositif comprenant une chambre de travail et une chambre de compensation, un passage étranglé faisant communiquer les deux chambres
20 entre elles, ces deux chambres ainsi que le passage étant remplis de liquide, le dispositif comprenant un clapet de découplage disposé entre les deux chambres, ce clapet étant déplaçable avec un faible débattement, typiquement parallèlement à l'axe central du dispositif, au moins une
25 cloison rigide ajourée séparant les deux chambres, cette cloison étant obturée par le clapet, le clapet se présentant sous forme d'une plaquette en matériau élastiquement déformable disposée dans une ouverture d'une entretoise pincée entre une première grille et une deuxième
30 grille, les deux grilles planes parallèles étant respectivement disposées dans la chambre de travail et la chambre de compensation, le débattement du clapet entre les grilles étant défini par l'épaisseur de l'entretoise.

Suivant diverses réalisations, le dispositif
35 présente les caractères suivants, le cas échéant combinés :

- le passage étranglé faisant communiquer en permanence la chambre de travail et la chambre de compensation est formé par un canal venu de matière avec l'entretoise ;

5 - le canal s'étend sensiblement perpendiculairement et de part et d'autre du plan moyen de la plaque entretoise ;

- les deux grilles ajourées sont de formes et dimensions sensiblement identiques ;

10 - le clapet présente une forme générale de disque plan ;

- le clapet est pourvu de bossages faisant saillie sur au moins une de ses deux faces.

15 Dans une mise en oeuvre particulière, l'entretoise est venue de matière avec l'une des deux grilles ajourée. L'assemblage est ainsi facilité par déformation à froid ou à chaud.

20 Dans une autre mise en oeuvre, les deux grilles ajourées sont réalisées en tôle embouties, l'entretoise étant réalisée en matériau polymère et le clapet étant réalisé en élastomère.

25 Par rapport aux composants en alliage d'aluminium fondu, relativement chers, les tôles en acier embouties offrent de plus l'avantage d'un meilleur contrôle de planéité.

30 Selon une autre réalisation, l'ensemble formé par les grilles, l'entretoise et le clapet est assemblé en mettant en oeuvre au moins une des méthodes suivantes : clipsage, assemblage tôle/tôle, déformation à chaud, déformation à froid, bouterollage.

D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante de modes de réalisation, description qui va être effectuée en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un ensemble selon un mode de réalisation de l'invention, vu en position monté ;

- la figure 2 est une vue en perspective éclatée
5 des pièces formant l'ensemble représenté en figure 1.

Dans la description qui va suivre, les termes tels que « haut », « bas », « inférieur », « supérieur », « vertical », « horizontal », sont utilisés dans le seul
10 but de rendre plus simple et plus claire la description, en se référant à la position d'utilisation habituelle du dispositif de l'invention, mais ces termes ne sont pas limitatifs.

L'ensemble de découplage de dispositif antivibratoire hydraulique représenté sur les figures
15 comprend deux grilles 1, 2, réalisées par exemple en alliage métallique tel qu'acier. Ces deux grilles peuvent être identiques, à savoir une grille horizontale supérieure 1 et une grille horizontale inférieure 2.

Dans une réalisation, ces grilles 1, 2 sont
20 d'épaisseur sensiblement constante et comportent une partie centrale perforée 3 et une partie périphérique 4 pleine pourvue d'orifices de fixation 5, 6 et de trous traversant 7,8 pour le passage du fluide.

L'ensemble de découplage comprend par ailleurs une
25 entretoise 9 en matériau polymère.

Dans la réalisation représentée, l'entretoise est pourvu d'un canal 10 formant passage étranglé pour le fluide, entre chambre de travail et chambre de compensation.

30 Ce canal 10 peut présenter des dimensions adaptées pour une fréquence de résonance de l'ordre de 10 à 20 Hz , de sorte à permettre l'amortissement des mouvements de hachis dus au roulage d'un véhicule, ou une fréquence de résonance adaptée à l'amortissement des vibrations de
35 ralenti de moteur de véhicule. Dans une réalisation, ce

canal est venu de matière avec le corps de l'entretoise. Il s'étend sensiblement perpendiculairement et de part et d'autre de l'entretoise.

Les deux grilles ajourées 1, 2 sont de formes et dimensions sensiblement identiques, cette disposition étant
5 avantageuse en matière de coût de fabrication et de contrôle qualité.

Le clapet 11 logé dans l'ouverture 12 de l'entretoise présente une forme générale de disque plan.

10 Dans certaines réalisations, le clapet est pourvu de bossages faisant saillie sur au moins une de ses deux faces.

Dans une mise en oeuvre particulière, l'entretoise est venue de matière avec une des deux grilles ajourée. Un
15 assemblage des grilles et de l'entretoise peut ainsi être obtenu par déformation à froid ou à chaud.

Dans une autre mise en oeuvre, les deux grilles ajourées 1, 2 sont réalisées en tôle embouties, l'entretoise étant réalisée en matériau polymère et le
20 clapet 11 étant réalisé en élastomère.

Par rapport aux composants en alliage d'aluminium fondu, relativement chers, les tôles en acier embouties offrent de plus l'avantage d'un meilleur contrôle de planéité.

25 Selon une autre réalisation, l'ensemble formé par les grilles, l'entretoise et le clapet est assemblé en mettant en oeuvre au moins une des méthodes suivantes : clipsage, assemblage tôle/tôle, déformation à chaud, déformation à froid, bouterollage.

30 L'invention qui vient d'être présentée concerne les supports antivibratoires de type bi-mode ou actifs. Elle trouve un intérêt particulier dans le support de moteurs peu vibrants nécessitant un jeu de découplage précis. Le montage permet en outre d'intégrer à moins coût
35 une colonne ralenti.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif antivibratoire hydraulique destiné à être interposé entre deux éléments, comportant deux
5 armatures rigides solidariables respectivement avec deux éléments rigides à réunir, ce dispositif comprenant une chambre de travail et une chambre de compensation, un passage étranglé faisant communiquer les deux chambres entre elles, ces deux chambres ainsi que le passage étant
10 remplis de liquide, le dispositif comprenant un clapet de découplage disposé entre les deux chambres, ce clapet étant déplaçable avec un faible débattement, au moins une cloison rigide ajourée séparant les deux chambres, cette cloison étant obturée par le clapet, ce clapet (11) se présentant
15 sous la forme d'une plaquette en matériau élastiquement déformable, caractérisé en ce que le clapet (11) est disposé dans une ouverture d'une entretoise (9) pincée entre une première grille et une deuxième grille (1,2), les deux grilles planes parallèles étant respectivement
20 disposées dans la chambre de travail et la chambre de compensation, le débattement du clapet (11) entre les grilles (1, 2) étant défini par l'épaisseur de l'entretoise (9).

2. Dispositif antivibratoire selon la
25 revendication 1, caractérisé en ce que le passage étranglé faisant communiquer en permanence la chambre de travail et la chambre de compensation est formé par un canal (10) venu de matière avec l'entretoise.

3. Dispositif antivibratoire selon la
30 revendication 2, caractérisé en ce que le canal (10) s'étend sensiblement perpendiculairement et de part et d'autre du plan moyen de la plaque entretoise (9).

4. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que

les deux grilles (1,2) ajourées sont de formes et dimensions sensiblement identiques.

5. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le clapet (11) présente une forme générale de disque plan.

6. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le clapet (11) est pourvu de bossages faisant saillie sur au moins une de ses deux faces.

7. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'entretoise (9) est venue de matière avec une des deux grilles ajourée (1,2).

8. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les deux grilles ajourées (1, 2) sont réalisées en tôle embouties, l'entretoise (9) étant réalisée en matériau polymère et le clapet (11) étant réalisé en élastomère.

9. Dispositif antivibratoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ensemble formé par les grilles (1, 2), l'entretoise (9) et le clapet (11) est assemblé en mettant en œuvre au moins une des méthodes suivantes : clipsage, assemblage tôle/tôle, déformation à chaud, déformation à froid, bouterollage.

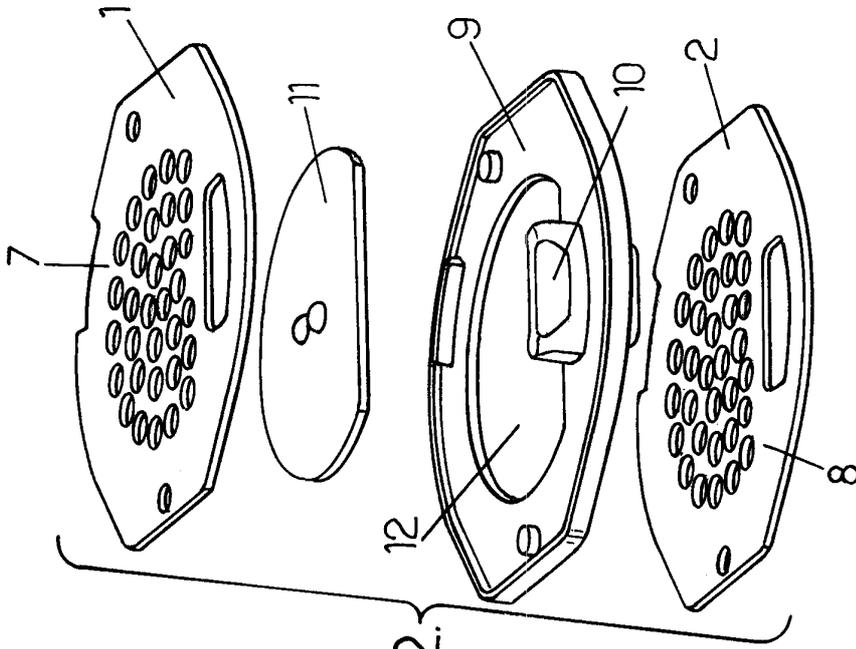


FIG.2.

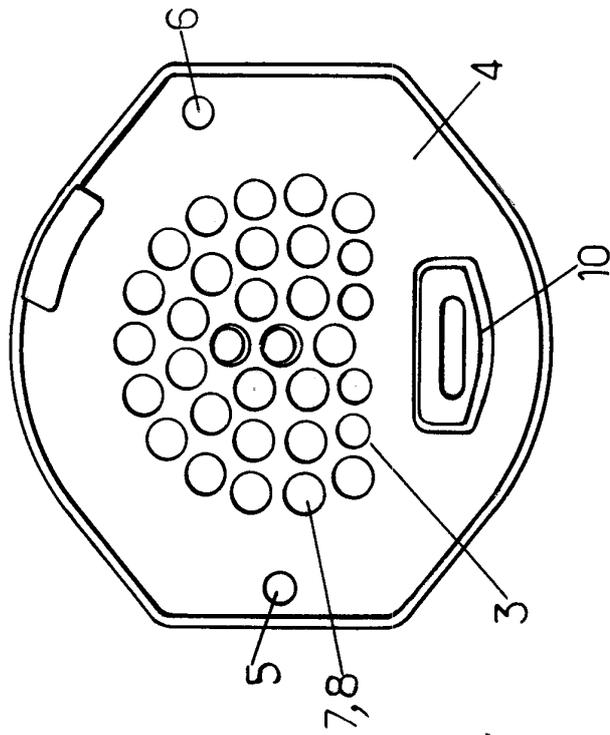


FIG.1.



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 659556
FR 0413140

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 392 285 A (PEUGEOT AUTOMOBILES) 22 décembre 1978 (1978-12-22) * figures 1,2 * * page 2, ligne 22 - page 3, ligne 32 * -----	1,4-6,8, 9	F16F9/10 F16F9/34
X	EP 0 326 665 A (BRIDGESTONE TIRE COMPANY LIMITED) 9 août 1989 (1989-08-09) * figure 2 * -----	1,7	
A	GB 2 041 488 A (SAGA SOC APPLICAZIONI GOMMA ANTIVIBRANTI SPA) 10 septembre 1980 (1980-09-10) * figure 1 * -----	1	
A	US 2002/043748 A1 (MEYER HEINRICH) 18 avril 2002 (2002-04-18) * figures 1,2 * -----	1	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 007, no. 120 (M-217), 25 mai 1983 (1983-05-25) & JP 58 037337 A (TOYODA GOSEI KK), 4 mars 1983 (1983-03-04) * abrégé * -----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) F16F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21 juillet 2005		Beaumont, A	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0413140 FA 659556**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 21-07-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2392285 A	22-12-1978	FR 2392285 A2	22-12-1978
		DE 2727244 A1	05-01-1978
		GB 1581935 A	31-12-1980
		IT 1085828 B	28-05-1985
		JP 1492134 C	20-04-1989
		JP 53005376 A	18-01-1978
		JP 60053213 B	25-11-1985
		US 4159091 A	26-06-1979
EP 0326665 A	09-08-1989	JP 59139641 U	18-09-1984
		JP 59177840 U	28-11-1984
		JP 59177841 U	28-11-1984
		EP 0326665 A1	09-08-1989
		DE 3479489 D1	28-09-1989
		DE 3486067 D1	18-03-1993
		DE 3486067 T2	19-08-1993
		EP 0119796 A2	26-09-1984
		US 4595183 A	17-06-1986
GB 2041488 A	10-09-1980	IT 1110771 B	06-01-1986
		DE 2937052 A1	14-08-1980
		ES 483522 A1	01-03-1980
		FR 2448664 A1	05-09-1980
US 2002043748 A1	18-04-2002	DE 19843558 A1	20-04-2000
		FR 2783583 A1	24-03-2000
		GB 2341908 A ,B	29-03-2000
		JP 2000104783 A	11-04-2000
JP 58037337 A	04-03-1983	AUCUN	